

COMMUNE DE ROMANS AIN

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2023

Membres en exercice : 15 ; Membres présents : 12 ; Convocation du 06 novembre 2023
L'an deux mille vingt-trois le 13 novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil à la Mairie. La présidence de cette réunion a été assurée par Monsieur Jean-Michel GAUTHIER, Maire.

Membres présents : Mesdames CURTIL Paulette, DUVILLARD Isabelle, LLORENS Marie-Hélène, MAGAUD Catherine, RAVOUX Annick et SIMONET Chantal, et Messieurs AJOUX Romain, BONIN Patrick, CHATELET Jean-Marc, GAUTHIER Jean-Michel, GUINET Pierre et PERRADIN Laurent.

Membres excusés : Messieurs BERARDET Jean-Noël (pouvoir à Monsieur GAUTHIER Jean-Michel), POLLIN Olivier et Yoann RAVET.

Secrétaire de Séance : Madame Chantal SIMONET.

DELIBERATIONS ET DECISIONS DIVERSES

I - APPEL DES PRESENTS

Monsieur le Maire ouvre la séance et l'appel est effectué.

II- DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé, conformément aux articles L. 2541-6 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Le conseil municipal désigne par 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Mme SIMONET), Madame Chantal SIMONET secrétaire de séance.

III- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2023

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu du 16 octobre 2023.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 16 octobre 2023.

VI- INFORMATIONS DIVERSES

Arrivée de Madame LLORENS et Messieurs GUINET et AJOUX.

- Présentation de PERCUSSION PLAY, Les instruments de musique de plein air. Ce projet pour l'école de ROMANS, pourrait être subventionné à hauteur de 50 %. Il convient de monter un dossier de financement auprès de l'inspection académique dans le cadre du « Notre Ecole, Faisons-là Ensemble ». Le conseil municipal propose de se rapprocher

- du RPI pour monter ce projet. De plus, pourquoi ne pas négocier avec le Foyer Médicalisé de Romans Ferrari qui pourrait utiliser les installations le mercredi en l'absence des élèves. Le conseil municipal approuve le projet.
- Deux propositions d'affiches sont présentées au conseil municipal pour faire appliquer le règlement interne dans l'étang communal approuvé par délibération du 18/07/2022. L'affiche rouge est retenue et validée.
 - Le transpalette des services techniques est à changer. Un devis à hauteur de 468.00 € TTC chez MABEO a été effectué. Les crédits étant disponibles en investissement au compte 2157, le conseil municipal approuve l'achat.
 - La Communauté de Communes de la Dombes a adressé un mail le 30 octobre pour informer les communes qu'un éditeur propose un guide destiné aux élèves de CM2 qui passent en 6^{ème}. Ce dernier pourrait être un cadeau offert par la commune. Coût par guide de 13.00 €. Le conseil municipal souhaite voir ce guide avant de prendre une décision.
 - Comme les années précédentes, il est proposé d'offrir des chèques Kdo aux agents. Le montant est reconduit à l'identique de celui de 2022. La remise aura lieu le vendredi 15 décembre 2023 à 17H30 en mairie.
 - Une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle a été instaurée, sous conditions, pour les agents de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires par un décret du 31 juillet 2023. Elle vise à soutenir les agents publics face à l'inflation et son versement a démarré en octobre 2023. Un texte spécifique pour la fonction publique territoriale vient d'être publié : le décret du 30 octobre 2023 indique les conditions de versement de cette prime exceptionnelle pour les agents relevant de cette catégorie, qui n'étaient pas inclus dans le premier texte. L'organe délibérant d'une collectivité ou d'un établissement public territorial peut instituer, après avis du Comité Social, une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire. La prime est soumise à plusieurs conditions cumulatives : avoir été nommé ou recruté par un employeur public avant le 1^{er} janvier 2023, être employé et rémunéré par un employeur public au 30 juin 2023, avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € au titre de la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (soit 3 250 € bruts mensuels en moyenne). Le décret indique un barème comprenant 7 tranches correspondant à la rémunération brute perçue et les primes sont comprises entre 300 et 800 €. Le conseil municipal valide la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la commune remplissant les conditions. Le dossier doit être transmis au CST du Centre de Gestion de l'Ain avant le 17 novembre 2023 pour saisine en séance du 8 décembre 2023.
 - Monsieur Laurent PERRADIN présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2022 du Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône. Pour mémoire, le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône est issu de la fusion au 1^{er} janvier 2019 des anciens syndicats intercommunaux Dombes Saône, Renom Chalaronne, Renom Veyle, Veyle Chalaronne et au 1^{er} janvier 2020 de l'ancien syndicat intercommunal de Montmerle et Environs. Quelques chiffres pour ce RPQS.

	BRESSE DOMBES SAÔNE		RENOM CHALARONNE		Observations
	2021	2022	2021	2022	
Population desservie	92 477	93 391	4 934	4 989	
Rendement du réseau	78,80%	74,40%	9070%	78,90%	Beaucoup de fuite ou d'intervention réseau
Volume produit en m3	369 281	399 318			
Volume vendu en m3	321 747	303 802			Plus de production mais moins de vente
Linéaire de réseaux en km	259,72	260,04			
Prix TTC au m3	2,36	2,42			Prévu en 2023 à 2,53 € soit + 4,5 %

Exemple de tarification au 1^{er} janvier 2023, pour une facture de 120 m3 au prix de 2.53 € TTC/m3 soit un total de 303.33 € TTC. Le montant est ensuite réparti à 45% pour la collectivité (syndicat d'eau potable) soit 135.04 €, 37 % pour le délégataire (SUEZ) soit 112.88 €, 13% pour l'Agence de l'Eau soit 39.60 € et enfin 5% de TVA soit 15.81 €.

- Présentation de la plaquette relative à la lutte contre l'artificialisation des sols éditée par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, reçue par la secrétaire générale de la préfète. Ce document précise les motivations, le contexte, les modalités d'application et le calendrier du dispositif Zéro Artificialisation Nette.
- Relance reçue par le Département pour communiquer sur la mise en place de la cabine de téléconsultation située à Saint Paul de Varax depuis le mois de mai.
- Information relative à la réunion avec ARTELIA relative au programme annuel 2023, RC Romans RD17 programmée initialement au 08/11. Ces opérations préalables à la réception sont décalées au mardi 14/11/2023 à 8H45. Messieurs PERRADIN et CHATELET représenteront la commune.
- La Communauté de Communes de la Dombes, toujours dans une réflexion d'entraide et de mutualisation, souhaite connaître le matériel agricole en possession de la commune qui pourrait être emprunté. Le conseil municipal indique qu'aucun matériel agricole sur la commune ne peut être emprunté ou mutualisé.
- La société MIAGE ENVIRONNEMENT propose d'accompagner les collectivités dans le déploiement du photovoltaïque sur leur territoire. Les missions sont l'analyse détaillée du territoire sous l'angle du potentiel offert par les projets photovoltaïques (définition des zones d'accélération des énergies renouvelables dont l'obligation réglementaire est au 31/12/2023) et l'accompagnement au lancement d'un projet photovoltaïque. Pour Romans l'étude porterait uniquement sur les photovoltaïques puisque la commune n'envisage pas le recours à la méthanisation et aux éoliennes. Le devis transmis pour cette étude s'élève à 590.00 € HT. (3 jours d'études + 1/2 journée de restitution et réponse aux questions). Après concertation, le conseil municipal ne donne pas suite à ce devis.
- L'association église Saint-Maurice nous informe du repas paroissial qui aura lieu le 3 décembre 2023 sur réservation. La chorale de l'Echo du Renom sera présente pour l'animation en fin du repas. Seront proposés une poule au riz ainsi que la traditionnelle choucroute. Ces derniers seront préparés par le restaurant « Les Glycines ».
- La société WURTH a transmis deux devis pour répondre à nos besoins. L'un pour un panneau « Interdit aux engins à moteur » à poser sur l'aire de jeux située Impasse des Jeux d'un montant de 95.03 € TTC. Et le deuxième de 311.52 € TTC pour un assortiment de chevilles.
- La RODP 2023 (Redevance d'Occupation du Domaine Public) pour l'électricité s'élève à 257.00 € TTC contre 243.00 € TTC en 2022. La RODP 2023 pour le gaz est de 548.00 € TTC contre 381.00 € TTC en 2022.
- Les guirlandes lumineuses seront installées le mercredi 22 novembre 2023. Prévoir la location de la nacelle pour cette intervention mais également pour la taille de deux ou trois branches du chêne vers la première habitation d'AIN HABITAT.
- Le vélux de la salle polyvalente fuit. Un technicien est passé pour constater et émettre un devis. Il s'avère que le vélux ne serait à priori pas normé car sa surface est inférieure à 1m² et il n'est pas doté de système d'armement. Information à faire vérifier par les services de sécurité avant de prendre toutes décisions.
- Une question a été posée au sujet du port de « charlotte » par le personnel de la cantine. Il convient apparemment de prendre en compte si la préparation du repas est faite sur place ou non. Dans le cas de Romans, les repas sont livrés et réchauffés donc pas d'obligation en ce sens.
- Deux référents déontologues pour les élus ont été nommés par la Communauté de Communes de la Dombes. Si les élus de Romans souhaitent avoir besoin de leurs conseils il convient de délibérer en ce sens. Le conseil municipal valide cette proposition. La délibération sera donc à l'ordre du jour de la prochaine séance.
- Le repas du CCAS est fixé au 16 mars 2024 à la salle polyvalente.
- Le 1^{er} décembre 2023 à partir de 19h00 la commune invite les habitants à venir partager le vin chaud et les tartines de fromage fort dans la cour de l'école. Le Foyer d'Accueil Médicalisé sera présent et proposera des objets décoratifs fabriqués par les

résidents. Une urne sera à disposition pour recevoir les dons au profit du Téléthon. Les élus disponibles sont attendus à 17h00 pour la mise en place.

- Les vœux auront lieu le vendredi 12 janvier 2024 à 19h00 à la salle polyvalente.
- Le repas du conseil initialement prévu en novembre est reporté au 19 janvier 2024, le lieu sera communiqué ultérieurement.
- Mme MAGAUD souhaite que la commission animation et fleurissement se réunissent pour évoquer et préparer les décorations de Noël de la commune. Le conseil municipal après en avoir échangé propose un rendez-vous pour les élus disponibles le mercredi 22 novembre 2023 à 17h30.
- Madame DUVILLARD évoque le problème de chauffe de la soupe durant le service du jour et sollicite l'acquisition d'un four à micro-ondes pour les cas d'urgence.

Après un tour de table, la séance est levée à 21h17

Réunion Maire / Adjointe le **mardi 05 décembre** 2023 à 18h30

Séance du Conseil Municipal le lundi 11 décembre 2023 à 19h00

Romans, le 17 novembre 2023

Le Maire,
Jean-Michel GAUTHIER



La secrétaire de séance,
Chantal SIMONET

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Chantal Simonet, the secretary of the meeting.